



**CONSEIL MUNICIPAL
DU 23 NOVEMBRE 2018
COMPTE-RENDU**

Nombre de membres en exercice : 15
Date de la convocation : 19 novembre 2018

Le 23 novembre deux mil dix-huit, à vingt heures quinze, le Conseil Municipal de la commune de LE BOULAY s'est réuni, en séance ordinaire, au lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Madame Stéphanie WERTHEIMER, Maire.

Etaient présents : Mmes WERTHEIMER Stéphanie, BORDE Mylène, BOUHOURS Véronique, OUDIN Muriel, RENARD Martine, M. BRUNEAU Jean-Luc, GARET Christian, GASCHET Jean-Pierre, JOUANNEAU Jacky, MICHENEAU Christian, PRIMAULT Stéphane, QUID'BEUF Marc, TERCINET Fabrice.

Absents excusés : M BEGEY Stéphane donne pouvoir à M TERCINET Fabrice.

Absent : ROUSSEAU Christophe

M Christian MICHENEAU a été nommé secrétaire de séance.
Monsieur Cyril REBILLARD, secrétaire de mairie, est auxiliaire de séance.

Prochain Conseil Municipal :

- Jeudi 13 décembre 2018 à 20 h.15

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 18 octobre 2018

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de valider le procès-verbal du 18 octobre 2018. Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal du 18 octobre 2018.

Décisions prises en application de l'article L. 2122-22 du CGCT

Madame le Maire informe le Conseil Municipal des décisions prises en application de l'article L. 2221-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Date	Désignation	Montant
23/10/2018	Engagement BRICOMARCHE stores mairie	483,00 €
25/10/2018	Engagement BRICOMARCHE bâches pour grange	60,00 €
29/10/2018	Engagement CARREFOUR MARKET vin d'honneur 3 novembre	50,00 €
29/10/2018	Engagement CARRFOUR MARKET vin d'honneur 11 novembre	50,00 €
30/10/2018	Engagement JP SECURITE contrôle extincteurs	278,08 €
06/11/2018	Engagement AUDILAB bouchons oreilles	100,00 €
08/11/2018	Engagement TABUR lampes pour école	212,58 €
09/11/2018	Engagement DEGENNE ENERGIE remplissage cuve fioul tracteur	900,00 €

Finances

Admission en non-valeur – Budget annexe Assainissement

Le trésorier nous a fait parvenir une demande d'admission en non-valeur pour 17,60 € répartie sur 2 titres d'un montant de 8,80 € chacun). Sachant qu'en dessous du seuil de 15 €, les poursuites ne sont pas possibles, la commune doit faire une inscription en non-valeur. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'admission en non-valeur pour un montant total de 17,60 €

Décision modificative n°4 – Budget Communal

Afin de payer la seconde partie de la taxe d'aménagement (1925 €) relative au changement de destination de la laiterie devenant centre technique municipal et n'ayant pas les crédits nécessaires pour cette imputation, il convient de prendre une décision modificative. Il est rappelé qu'une partie de cette taxe nous sera reversée par la trésorerie.

De plus, les dépenses liées au PAVE imputées au 2031 ont besoin d'être soldées si les opérations de travaux n'ont pas été commencées ou rattachées à une opération ou doivent être intégrées à une opération en cours. L'aménagement de sécurisation de la RD 54 a permis de travailler sur l'accessibilité des voies publiques. Par conséquent, les dépenses du PAVE vont être rattachées à cette opération afin que nous puissions l'intégrer dans notre actif et récupérer la FCTVA en N+2.

Il est proposé la décision modificative ci-dessous.

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (chapitre) - opération	Montant (€)	Article (chapitre) - opération	Montant (€)
21318 (21) : autres bâtiments publics	1 925,00	021 (021) : virement de la section fonctionnement	1 925,00
2152 (041)- 197 : installation voirie	1 782,00	2031 (041) - 181 : Frais d'études	1 782,00
	3 707,00		3 707,00

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (chapitre) - opération	Montant (€)	Article (chapitre) - opération	Montant (€)
023 (023) : virement à la section investissement	1 925,00		
6064 (011) : Fournitures administratives	-1 500,00		
6135 (011) : Locations mobilières	-425,00		
	0,00		
Total dépenses	3 707,00	Total recettes	3 707,00

Le Conseil Municipal approuve la décision modificative n°4 à l'unanimité

Loyer mensuel logement mairie 2019

Madame le Maire propose au conseil municipal de fixer le tarif du loyer mensuel du logement de la mairie pour l'année 2019. Madame le Maire propose une augmentation de 5 €. Le Conseil Municipal fixe à l'unanimité le montant du loyer mensuel 2019 à 380 €.

Tarif Encart publicitaire 2019

Madame le Maire propose au conseil municipal de fixer le tarif des encarts publicitaires pour l'année 2019. Madame le Maire propose de maintenir le tarif de 50 € par encart pour les 3 publications de l'année 2019. Le Conseil Municipal se prononce à l'unanimité pour un montant de 50 € pour les 3 publications de l'année 2019

Tarif Redevance Occupation du Domaine Public pour la machine à pain 2019

Madame le Maire propose au conseil municipal de fixer le tarif pour la redevance d'occupation du domaine public 2019 pour la machine à pain 2019. Madame le Maire rappelle que la commune a une convention avec la boulangerie Sidaine, bénéficiaire de cette autorisation du domaine public. Madame le Maire propose le tarif de 198,00 € pour l'année 2019.

Monsieur Stéphane PRIMAULT arrive à 20 heures 43.

Le conseil municipal redemande des précisions concernant les charges de dépenses électriques ainsi que les obligations concernant la fixation des tarifs d'occupation du domaine public. Il est aussi précisé que la convention avec la boulangerie Sidaine sera reconduite pour 2019. Après en avoir débattu, le Conseil Municipal fixe à l'unanimité le montant de la redevance annuelle d'occupation du domaine public 2019 à 210 €.

Tarif Redevance Occupation du Domaine Public pour le camion pizza 2019

Madame le Maire propose au conseil municipal de fixer le tarif pour la redevance d'occupation du domaine public 2019 pour le camion pizza 2019. Madame le Maire propose le tarif de 85,00 € pour l'année 2019. Madame le Maire informe le conseil municipal que la commune va établir une convention avec Pizza Seb, bénéficiaire de cette autorisation du domaine public par délibération du conseil municipal. Le conseil municipal fixe à l'unanimité la redevance annuelle d'occupation du domaine public 2019 pour le camion pizza à 85 €.

Tarifs location salle des fêtes 2019

Madame le Maire propose de fixer les tarifs de location de la salle des fêtes pour 2019.

Cette année 2018, peu de personnes extérieures ont loué la salle des fêtes.

Le bilan provisoire est :

Dépenses : 10 000 €

Recettes : 3 000 €

Madame Véronique BOUHOURS arrive à 20 heures 55.

Madame le Maire propose de ne pas changer les tarifs pour 2019 afin de ne pas pénaliser les habitants de la commune et éviter une trop grande différence de tarifs pour les personnes hors commune. Sur cette proposition et après en avoir débattu, le Conseil Municipal fixe à l'unanimité les tarifs de la salle des fêtes pour 2019 ci-dessous listés.

Habitant commune LE BOULAY	
Location journée.....	145,00 €
Location week-end.....	230,00 €
Habitant hors commune	
Location journée.....	215,00 €
Location week-end.....	365,00 €
Pour tous	
Vin d'honneur (3h maximum).....	60,00 €
Forfait chauffage (15 octobre au 30 avril).....	32,00 €
Option nettoyage.....	100,00 €
Caution.....	200,00 €
Autres associations de LE BOULAY.....	30,00 €
Forfait chauffage association (15 octobre au 30 avril).....	30,00 €
Associations hors commune.....	Tarifs Hors Communes

S'il est constaté que le ménage n'a pas été fait, le forfait nettoyage sera automatiquement facturé.

Tarif prêt de matériel 2019

Madame le Maire propose au conseil municipal de fixer les tarifs pour le prêt d'une table et de deux bancs. Madame le Maire propose de maintenir en 2019 les tarifs de 2018. Le Conseil Municipal fixe à l'unanimité les tarifs ci-dessous listés pour le prêt de matériel.

Associations et habitants de LE BOULAY.....	Gratuit
Associations et habitants hors commune - particuliers exerçant une activité lucrative	5,00 €
Caution pour tous.....	30,00 €

Tarifs redevance d'assainissement 2019

Madame le Maire fait un point sur le résultat des décisions prises par les différents conseils municipaux du territoire du Castelrenaudais. Madame le Maire propose au conseil municipal de maintenir les tarifs 2018 de l'abonnement, du m³ et du raccordement pour l'année 2019. Madame le Maire propose de modifier les modalités de paiement de l'acompte en baissant le montant à 65,00 € HT au lieu de 80,00

€ HT appliqué jusqu'à présent, afin de faciliter la gestion des trop perçus au moment de la facturation du solde. Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le maintien des tarifs suivants :

Abonnement annuel :	75,00 € HT
Consommation /m3 :	1,323 € HT
Participation au raccordement à l'égout :	1 358,45 € HT
et de fixer le montant de l'acompte à 65,00 € HT	

Population

Nomination des délégués communaux, membres de la commission de contrôle pour le Registre Electoral Unique

Madame le Maire informe le conseil municipal que la création du Registre Electoral Unique engendre la nomination de délégués communaux pour la commission de contrôle, un conseiller représentant la Préfecture (déjà nommé par arrêté préfectoral), un conseiller représentant le Tribunal de Grande Instance et un conseiller représentant la commune. Madame le Maire demande aux conseillers municipaux présents de bien vouloir se proposer comme représentants pour le TGI et pour la commune.

sont proposés comme membre titulaire Monsieur Christian MICHENEAU et comme suppléant Monsieur Stéphane PRIMAULT

INFORMATIONS DIVERSES

- ✓ Permanence pour l'inscription sur les listes électorales : lundi 31 janvier du 10 h à 12 h.
- ✓ Compte-rendu du conseil d'école : Madame Muriel OUDIN informe que l'école prépare un projet cirque.
- ✓ Déneigement durant les vacances de Noël : Monsieur Stéphane PRIMAULT et Monsieur JOUANNEAU s'en chargeront si nécessaire.
- ✓ Vœux du maire : dimanche 13 janvier 2018 à 11 heures. Madame Véronique BOUHOURS se charge de la prospection auprès des boulangers pour le vin d'honneur.
- ✓ Commission voirie : vendredi 7 décembre 2018 à 14 heures.
- ✓ Commission pour la révision des listes électorales : lundi 7 janvier 2018 à 19 h 30.
- ✓ Agent technique : Madame le Maire informe des dernières informations concernant les dispositions statutaires possibles.
- ✓ Horloge de l'église : Dérèglement entraînant des inexactitudes dans l'affichage de l'heure. Le problème sera réglé rapidement.
- ✓ Congrès des Maires : Mardi 27 novembre 2018 à Tours.
- ✓ Commission finances : jeudi 29 novembre 2018 à 18 h 30.
- ✓ Voirie : des travaux ont été effectués pour régler le problème d'écoulement des eaux pluviales sur le secteur de la Vinetterie
- ✓ Ecole : le réglage de certains radiateurs est impossible. Une intervention est nécessaire.
- ✓ Changement de place de l'arrêt de bus : il faudra prévenir la Région pour la mise en place du nouvel arrêt.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 50